

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 22 JUILLET 2020

---

### CLÔTURE DES ENCHÈRES POUR L'ATTRIBUTION DES FRÉQUENCES DE LA 5G

---

Les enchères pour l'attribution des fréquences de la 5G organisées à la demande du Ministre des communications et des Médias par l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) sont terminées. Quatre des cinq candidats ayant participé aux enchères obtiennent des fréquences pour déployer la 5G au Luxembourg.

---

Les enchères, qui se sont déroulées sur une plateforme électronique, ont démarré le 13 juillet 2020 et ont duré cinq jours. Deux parties de bandes de fréquences ont été soumises aux enchères, à savoir:

- 2 x 30 MHz dans la bande des 700 MHz, (703-733 MHz et 758-788 MHz) ;
- 330 MHz dans la bande des 3600 MHz, (3.420-3.750 MHz).

Au terme de 38 tours d'enchères, quatre des cinq candidats admis à participer aux enchères ont remporté des fréquences pour le déploiement de la 5G.

Le résultat des enchères a été communiqué au ministre des Communications et des Médias qui octroie les licences aux futurs opérateurs 5G.

---

<b>Contact Presse</b>	Maïa Nicté Mazariegos presse@ilr.lu	<b>Tél.</b>	+352 28 228 256 +352 621 75 42 46
-----------------------	--	-------------	--------------------------------------

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques.